

**1. Evaluation de l'agent = 40 points**

(Assez Bien = 3 points, Bien = 5 points, Très Bien = 8 points, Excellent = 10 points)

- ✓ Résultats professionnels et réalisation des objectifs
- ✓ Compétences professionnelles et techniques
- ✓ Qualités relationnelles
- ✓ Capacité d'encadrement

**2. Concours ou examen professionnel = 15 points**

- ✓ Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel relevant de la FPT = 8 points
- ✓ Présentation d'un concours et/ou d'un examen de la même catégorie hiérarchique que celle pour lequel l'agent est proposé dans la limite des dix dernières années = 5 points
- ✓ VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) = 2 points

**3. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen) = 10 points**

- ✓ Aucune promotion interne = 10 points
- ✓ Promotion interne > à 12 ans = 5 points
- ✓ Promotion interne < à 12 ans = 0 points

**4. Spécificités du poste = 8 points**

(2 points par sous critère)

- ✓ Mission de maître d'apprentissage
- ✓ Accueil et encadrement de stagiaire(s)
- ✓ Poste à responsabilité, polyvalence ou technicité particulière
- ✓ Encadrement de compétences pluridisciplinaires

**5. Encadrement = 9 points**

- ✓ De 1 à 5 agents = 5 points
- ✓ De 6 à 10 agents = 7 points
- ✓ Plus de 10 agents = 9 points

**6. Ancienneté professionnelle = 20 points**

(Ancienneté publique et / ou privée, dont les congés familiaux)

- ✓ 0 à 9 ans = 10 points
- ✓ 10 à 19 ans = 15 points
- ✓ 20 et plus = 20 points

**7. Formation = 10 points**

(1 point par jour, maximum de 10 jours sans compter les 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires)

**8. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade = 5 points**

- ✓ 1<sup>ère</sup> présentation = 1 point
- ✓ 2<sup>ème</sup> présentation = 2 points
- ✓ 3<sup>ème</sup> présentation = 3 points
- ✓ 4<sup>ème</sup> présentation = 4 points
- ✓ 5<sup>ème</sup> présentation et plus = 5 points

**1. Evaluation de l'agent = 40 points**

(Assez Bien = 3 points, Bien = 5 points, Très Bien = 8 points, Excellent = 10 points)

- ✓ Résultats professionnels et réalisation des objectifs
- ✓ Compétences professionnelles et techniques
- ✓ Qualités relationnelles
- ✓ Capacité d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures

**2. Concours ou examen professionnel = 15 points**

- ✓ Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel relevant de la FPT = 8 points
- ✓ Présentation d'un concours et/ou d'un examen de la même catégorie hiérarchique que celle pour lequel l'agent est proposé dans la limite des dix dernières années = 5 points
- ✓ VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) = 2 points

**3. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen) = 10 points**

- ✓ Aucune promotion interne = 10 points
- ✓ Promotion interne > à 12 ans = 5 points
- ✓ Promotion interne < à 12 ans = 0 points

**4. Spécificités du poste = 8 points**

(2 points par sous critère)

- ✓ Mission de maître d'apprentissage
- ✓ Accueil et encadrement de stagiaire(s)
- ✓ Poste à responsabilité, polyvalence ou technicité particulière
- ✓ Compétence isolée (agent exerçant seul ses fonctions, unique agent du service)

**5. Capacité à exercer des fonctions supérieures = 9 points (3 points par sous critère)**

- ✓ Capacité à déléguer
- ✓ Capacité d'anticipation et d'organisation
- ✓ Conduite de projet

**6. Ancienneté professionnelle = 20 points**

(Ancienneté publique et / ou privée, dont les congés familiaux)

- ✓ 0 à 9 ans = 10 points
- ✓ 10 à 19 ans = 15 points
- ✓ 20 et plus = 20 points

**7. Formation = 10 points**

(1 point par jour, maximum de 10 jours sans compter les 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires)

**8. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade = 5 points**

- ✓ 1<sup>ère</sup> présentation = 1 point
- ✓ 2<sup>ème</sup> présentation = 2 points
- ✓ 3<sup>ème</sup> présentation = 3 points
- ✓ 4<sup>ème</sup> présentation = 4 points
- ✓ 5<sup>ème</sup> présentation et plus = 5 points